

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
**Commissariat à la Sécurité  
Alimentaire (CSA)**  
-----

Projet de Mobilisation des Initiatives  
en matière de Sécurité Alimentaire  
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

REGION DE MOPTI  
Cercle de Tenenkou  
Commune rurale de Kareri

# PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE KARERI

**2006- 2010**

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali  
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



*Octobre 2006*

## Première partie

### **I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

#### **1. Contexte :**

Située à la porte d'entrée du désert, la commune de Kareri est victime de fléaux : Faible pluviométrie, attaque des déprédateurs (oiseaux granivores et criquets) et dont l'année de référence 2005 n'a pas fait exception et comme conséquences l'insécurité alimentaire grandissante, l'exode rural des bras valides, la diminution de la production animale.

#### **2. justification :**

Pour pallier à cette crise alimentaire, la commune de Kareri élabore un plan de sécurité alimentaire qui s'étend sur 5 ans 2006– 2010. Ce plan vise à redonner à la commune un outil pour gérer la crise céréalière à tout moment.

### **II – METHODOLOGIE :**

Le plan est élaboré sur une approche participative impliquant les élus, les citoyens et acteurs au développement de la commune. Les opérations de planification ont commencé par des assemblées générales au niveau des villages et qui se sont terminées par des restitutions.

Comme étapes, il y a des assemblées sur l'atelier de planification de la sécurité alimentaire suivi du diagnostic, des concertations et planification, élaboration et validation du plan de sécurité alimentaire.

### **III- CARACTERISTIQUES PHYSIQUES :**

#### **Climat et hydrographie :**

La commune de Kareri est située dans la bande sahélienne, la saison des pluies dure moins de quatre (4) mois. La pluviométrie annuelle est assez faible ; la végétation

est de type sahélien dominé par des arbustes épineux et dont le gommier arabe qui est d'une importance commerciale. L'eau est une denrée rare dans la commune de Kareri malgré les efforts déployés par l'Etat et la commune dans le creusement des puits.

La nappe phréatique est d'environ 60 à 70 m de profondeur, il faut cependant noter l'existence des mares temporaires.

Les mares aménagées par l'opération de développement de l'élevage de Mopti ODEM servent à l'abreuvement des animaux pendant la saison pluvieuse.

La faune est constituée par des petits animaux et d'oiseaux.

#### **V- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :**

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) la population de la commune de Kareri, s'élève à 18.392 habitants dont 50,27% d'hommes. En 2006, la population est de 22650 habitants. Les ethnies de la commune sont : les bambaras, les peuhls, les Touaregs et les Maures.

#### **VI – CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES :**

Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat. Elles sont pratiquées à faible échelle (quand l'agriculture marche tout marche dans le Karéri). Elle est cependant fortement tributaire de la pluviométrie. Les autres contraintes principales sont les dégâts des déprédateurs et la pauvreté des sols. Le mil est la culture dominante. La commune de Karéri est agropastorale. Les espèces élevées sont les ovins, les caprins, les bovins, camelins, les asins, équins et la volaille. Le Karéri est zone de transhumance.

La commune compte cinq (5) foires hebdomadaires : Dioura, Di, Molemona Kita, Telleye. Et deux foires saisonnières Doma et N'Doukou.

La commune compte six (6) grandes pistes Dioura – Gathi, Dioura – Léré, Dioura – Tenenkou, Dioura – Nampala, Dioura – Moninpé et cependant non praticable pendant l'hivernage.

Deuxième partie

**PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE RURALE DE KARERI**

<b>PILIER</b>	<b>CONTRAINTE</b>	<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>INTERVENANTS</b>	<b>RESPONSABLE</b>
<b>DISPONIBILITE</b>	Présence de prédateur, Sous équipement des paysans	Augmentation de la production agricole	Auto – suffisance alimentaire	Lutte contre les prédateurs, Amélioration de l'équipement des paysans	Brigades villageoises de lutte contre les prédateurs	MAIRE
	Pauvreté des pâturages, Insuffisance des points d'eau, Non respect du calendrier de transhumance.	Améliorer la production et la santé du cheptel, Augmenter les points d'eau pastoraux (mares et puits)	Couverture des besoins de la commune par les produits de l'élevage, Abreuvement continu du cheptel pour une gestion efficace des pâturages.	Approvisionnement suffisant en aliment bétail, Creusement des mares et puits pastoraux, Matérialisation des gîtes et pistes de transhumance.	Association d'éleveurs (ACORD ,ADENORD) collectivité territoriale, mandataire de l'élevage.	MAIRE

	Exploitation anarchique de la forêt, Ignorance des exploitants de la valeur de la gomme arabique	Protéger la forêt, Développer le gommier arabique	Amélioration de la pluviométrie, Amélioration de la production de la gomme arabique.	Mise en défense , Application des testes forestiers, Entretien du gommier arabique	Exploitant FAGEL, CN	MAIRE
--	---	--	---	--	----------------------	-------

ACCESSIBILITE	Impraticables pendant les quatre (4) mois d'hivernage,	Aménager les pistes rurales,	Praticabilité des pistes rurales,	Construction des pistes rurales,	L'Etat, SOTELMA , MALITEL, IKATEL	MAIRE
	Insuffisance des moyens d'information	Développer les réseaux d'information	Accessibilité de l'information pour tous	Création des réseaux téléphoniques	L'Etat, SOTELMA , MALITEL, IKATEL	MAIRE
	Insuffisance des moyens d'information	Développer les réseaux d'information	Accessibilité de l'information pour tous	Implantation d'une radio rurale.	L'Etat, SOTELMA , MALITEL, IKATEL	MAIRE
UTILISATION	Cherté des céréales,	Augmenter les stocks de céréales des ménages,	Auto – suffisance alimentaire	Sensibilisation des paysans pour une bonne gestion des stocks familiaux,	AAH, ACORD, ADENORD, ST de l'agriculture, association villageoise, commerçants	MAIRE
	Insuffisance des produits de l'élevage	Développer la production de l'élevage	Assurer l'auto – suffisance alimentaire	Approvisionnement suffisant en aliment bétail	AAH, ACORD, ADENORD, ST de l'agriculture, association villageoise, commerçants	MAIRE

<b>STABILITE</b>	Insuffisance de céréales	Assurer la sécurité alimentaire	Les produits sont disponibles sur le marché	Implantation des banques de céréales	AAH, ACORD, ADENORD, ST de l'agriculture, association villageoise, commerçants	MAIRE
	Manque de structure financière de crédit	Faciliter l'accès au crédit	Les commerçants ont accès au crédit	Octroi de crédit de commercialisation	AAH, ACORD, ADENORD, ST de l'agriculture, association villageoise, commerçants	MAIRE



<b>ACCESSIBILITE</b>	Aménagement des pistes	5 pistes rurales sont aménagées	10.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	Dioura, Malémana, Kita
	Implantation de radio	1 radio rurale est implantée	12.000	-	12.000	-	-	-	
	Installer des cabines téléphoniques	2 cabines téléphoniques sont installées	700	-	700	-	-	-	commune
<b>UTILISATION</b>	Formation des femmes en technique culinaire, transformation et de conservation des aliments	60% des ménages connaissent et pratiquent les techniques de transformation et de conservation des aliments	2.000	-	1.000	-	1.000	-	commune
	Acquérir des moulins multifonctionnels	3 moulins sont installés et fonctionnels	3.000	-	2.000	-	1.000	-	commune

	Acquérir des séchoirs solaires	2 séchoirs sont installés	2.000	-	1.000	-	-	1.000	commune
STABILITE	Implantation des banques de céréales	36 banques	4.500	-	2.500	-	2.000	-	Commune
	Octroi de crédit de commercialisation	70% des commerçants ont bénéficié du crédit	4.000	-	2.000	-	2.000	-	commune
<b>TOTAL</b>			<b>230 902</b>	<b>46.095</b>	<b>66.295</b>	<b>51.095</b>	<b>39.095</b>	<b>28.322</b>	

### III. PLAN DE FINANCEMENT (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUT PAR SOURCE DE FINANCEMENT				
			COMMUNE	ETAT	PTF	POP	AUTRES
DISPONIBILITE	Aménagement de superficie cultivable	55.475	5.547,5	11.095	36.058,75	2.773,75	-
	Achat de tourteau	8.000	1.600	-	4.800	1.600	-
	Surcreusement de 19 mares	47.500.	4.750	9.500	30.875	2.375	-
	Matérialisation des gîtes et pistes	30.000	3.000	6.000	15.000	6.000	-
	Reboisement gommier arabique	51.727,412	5.172,741	10.345,482	33.622,817	2.586,371	-
ACCESSIBILTE	Aménagement des pistes	10.000	1.000	3.000	6.000	-	-
	Implantation de radio	12.000	1.200	-	10.200	600	-
	Installer des cabines téléphoniques	700	350	-	350	-	-

UTILISATION	Formation des femmes en technique culinaire, transformation et de conservation des aliments	2.000	400	-	1.600	-	-
	Acquérir des moulins multifonctionnels	3.000	600	-	2.100	300	-
	Acquérir des séchoirs solaires	2.000	400	-	1.500	100	-
STABILITE	Implantation des banques de céréales	4.500	500	4.000	-	-	-
	Octroi de crédit de commercialisation	4.000	-	-	4.000	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>230.902</b>	<b>24.520,2</b>	<b>43.440,5</b>	<b>146.107</b>	<b>16.835,1</b>	<b>-</b>

## **IV. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE**

### **1. Mise en place d'outils de planification annuelle**

La commune élaborera annuellement un calendrier de réalisation détaillé des actions/projets. Cette activité se fera avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de développement au cours des rencontres. A ces rencontres sera également présenté l'état d'exécution annuelle (financier et technique) du plan de sécurité alimentaire. Ce qui permet l'actualisation des données.

Les commissions de travail seront mises à profit pour faire ces différentes activités.

### **2. Mesures de suivi**

Un système de suivi technique et financier sera mis en place pour permettre la bonne exécution du plan de développement.

- **Suivi financier**

Le suivi financier sera effectué par un comité créé à cet effet au niveau communal. La définition des tâches de ce comité va lui permettre de faire une analyse de la situation financière de la commune en lien avec l'exécution des actions. Ce suivi se base sur une planification déjà faite quant aux contributions des parties intervenant dans Le financement des actions.

Le suivi financier est facilité par la collaboration entre les agents financiers de la mairie et Le comité.

- **Suivi technique**

Le suivi technique sera fait par un autre comité au niveau communal. Il sera composé de préférence par les organisations de la société civile et les agents techniques (secrétaire général et services déconcentrés de l'Etat au niveau communal, sous-préfet., les animateurs villageois qui ont fait les diagnostics villageois...) pour assurer une dynamique de collaboration et une synergie d'actions entre les différents acteurs.

Des outils techniques seront mis à la disposition de ce comité pour faciliter son travail.

Un mécanisme de suivi sera imaginé pour les populations afin de leur permettre de suivre l'exécution du plan de développement.

### **3. Mesures de concertation et de consultation Des partenaires et de la population**

(stratégie de mobilisation sociale autour des objectifs du plan)

Avant et pendant la réalisation des actions du plan, les populations bénéficiaires seront concertées et consultées afin de permettre leur participation.

Le conseil communal reste convaincu que l'appropriation des investissements réalisés et leur durabilité implique l'implication et la participation des acteurs concernés.

Les mesures de concertation et de consultation restent des éléments importants, sinon obligatoires dans la mise en œuvre des actions de développement communal.

Le conseil communal s'oblige conformément aux textes en vigueur à consulter les chefs de villages et conseillers et recueillir leurs avis sur toutes les questions de développement qui nécessitent leur participation.

La considération du genre fera partie aussi des stratégies de mise en œuvre du plan.

Les partenaires au développement qui soutiennent de façon considérable les actions de développement communal seront consultés suivant les périodicités à définir. Leur concertation nécessite la mise en place d'un cadre approprié.

#### **4. Mesures d'information/communication/diffusion**

Le bureau communal, responsable de l'exécution du plan de développement communal, développera des mécanismes d'information, de communication et de diffusion du plan. Pour ce faire, les canaux de communication et d'information seront adaptés aux besoins des populations et d'autres acteurs à informer.

Au-delà des radiodiffusions, des débats seront organisés à l'image d'un espace d'interpellation démocratique pour asseoir un véritable échange entre les populations et l'institution communale.

#### **5. Autres mesures prévues**

- Stratégies spécifiques à la mobilisation des ressources internes

Le conseil communal de Kareri, dans sa démarche de mobilisation des ressources internes, privilégie l'information et la communication avec les contribuables à travers :

- Des communiqués radio
- Des avertissements déterminant les impôts et taxes fiscales de chaque village suivi d'un chronogramme de recouvrement
- Des comptes rendu périodiques suite à des rencontres mensuelles édifiant les populations sur la situation de recouvrement par village aux chefs de village.

En outre, IL va créer une émulation entre les villages en félicitant les villages bons payeurs à travers des communiqués radiodiffusés

En fin, Le conseil communal, compte tenu malgré tout de la faiblesse des ressources de la commune, développera une stratégie qui conditionne dans la mesure du possible la réalisation d'un investissement dans un village au paiement des impôts et taxes par Le village concerné. Des efforts seront déployés pour assurer à l'équipe de recouvrement des impôts des conditions lui permettant de jouer efficacement son rôle.

D'autres mesures qui ne sont pas des moindres seront définies, notamment :

- L'organisation des comités de Gestion Scolaire (CGS)
- La redynamisation des Associations de Parents d'Elève (APE)
- La collaboration entre Le conseil communal, ses commissions de travail et les organisations de la société civile suivant les actions à réaliser. Cela passe nécessairement par Le renforcement des capacités de ces acteurs à mieux jouer leurs rôles.

L'entretien et la gestion des investissements demeure pour Le conseil communal l'une des mesures garantissant la durabilité des investissements. A cet effet, il sera constitué autour de chaque investissement, dans la mesure du possible, des structures de gestion appropriées pour chaque investissement.

- **Stratégie d'intercommunalité**

Dans la mise en œuvre du plan de sécurité alimentaire , et compte tenu de la faiblesse de ressources, la commune développera, autant que possible, des stratégies visant à favoriser l'intercommunalité avec les communes voisines, notamment en matière d'éducation, de santé , d'aménagement et surtout de gestion des ressources naturelles.